

Réunion du Mercredi 27 juin 2018

Près de 80 personnes se sont déplacées, merci à eux.

Marie-Pierre Augier prend la parole, afin d'expliquer le déroulement de la saison prochaine, qui s'articulera en 2 périodes :

- La 1^{ère} sera aux Maillettes à partir de début septembre jusqu'au 01/11/2018. Pour cette période, pas de grands changements, la quasi-totalité des créneaux seront identiques, sauf réorganisation des créneaux pour l'école de natation puisque les mercredis matin ne sont plus scolarisés sur le vendômois. On va essayer d'ouvrir le plus tôt possible aux Maillettes : le 03/09/2018.
- La 2^{ème} période sera à partir 01/11/2018 jusque fin juillet 2019 afin de compenser le retard d'ouverture des Grands-Prés.

Notre projet avec l'arrivée du nouveau centre est de vous proposer la possibilité de nager plus, ce qui nécessite plus d'heures au bord du bassin pour nos entraîneurs.

Nous avons obtenu ces créneaux supplémentaires (ce qui n'était pas gagné d'avance), par conséquent, nous avons recruté un nouvel entraîneur William que vous connaissez tous, dès septembre 2017, en vue de l'ouverture du centre aquatique prévue en avril 2018, afin d'être prêt dans ces nouveaux lieux.

Il nous fallait par ailleurs poursuivre la mise en conformité des horaires de nos salariés (temps de récupération, jour de repos hebdomadaire...) avec la convention collective du sport commencée en septembre 2017. Il faut savoir qu'avant l'arrivée de William, l'enchaînement des compétitions et du travail de Wilfrid au bord du bassin n'était pas conforme aux règles du droit du travail. Cette situation ne pouvait plus durer.

De plus à partir de la rentrée de septembre 2018, la mise à disposition de Fabrice Bour disparaît (6h par semaines) cette situation perdurerait alors qu'une mise à disposition du personnel municipal auprès d'association, n'est plus autorisé depuis plusieurs années. Par conséquent, la ville de Vendôme profite du changement de structure pour interrompre cette convention. C'est pourquoi le comité directeur a fixé un nouveau tarif pour l'adhésion à la saison 2018/2019. Le prix de la cotisation incluant la licence passe à 250€ pour tous et 220€ pour l'école de natation. Cela représente 75000€ et nous permet de couvrir les charges et les salaires de nos 3 salariés pour un an.

Wilfrid Gruel prend à son tour la parole afin d'expliquer les nouveaux créneaux proposés. Effectivement avec l'arrivée du nouveau centre aquatique, cela a représenté une grosse charge de travail avec les élus. Les dernières réunions étaient très tendues, heureusement nous avons été entendu et l'USV UA avec Séverine Durin nous a été d'une grande aide et a joué un rôle important dans le fait que nous ayons obtenus pratiquement la totalité des créneaux que nous souhaitions.

Il a été très compliqué d'établir un planning et qu'avec toutes les associations aquatiques, chacun y trouve son compte, nous avons dû faire également pas mal de compromis.

Nous désirons ouvrir de nouvelles actions, que nous souhaitions développer depuis un certain temps, et pour cela des formations ont été faites. De plus, lorsque aux Maillettes nous avons 4 lignes d'eau, dans le nouveau complexe, nous n'aurons pratiquement plus que 2 lignes, du coup même si nous avons plus de possibilités, il faut refaire toute notre organisation. Et tout cela va nous permettre d'augmenter le nombre d'accueil avec des adhérents supplémentaire (« école aquatique », « Nagez Forme et Santé » ...) et la possibilité de nager plus.

Présidée par Mmes AUGIER ET PIRES :

Handwritten signature of Marie-Pierre Augier in black ink.Handwritten signature of Sophie Pires in black ink.

Saisie par Sabrina CHANCEL :

Handwritten signature of Sabrina Chancel in black ink.